



CONVENTION de MINI STAGE

Mini Stage du 9 janvier au 7 avril 2023

Lycée Le VERGER – 14 rue Jean Pidoux
86106 CHATELLERAULT
Tel : 05 49 21 88 66 Ce.0861113T@ac-poitiers.fr



Samedi 28 Janvier 2023
9H-13H

La présente convention est établie entre :

Le Lycée Le Verger, représenté par **Nicolas LAURENT**, proviseur, **d'une part**, et

Le collège, représenté par _____, **d'autre part**

Pour la mise en place d'une demi-journée de stage, pour l'élève

Nom, prénom : _____, en classe de _____

FORMATIONS (Entourez votre choix)	DATE	HORAIRE
CAP CIP – BAC PRO MSPC BAC PRO MELEC – BAC PRO MCV		

Art.1 : - OBJECTIFS : Sensibiliser les élèves au fonctionnement du lycée et faire connaître les formations proposées pour faciliter la construction du projet d'orientation.

Art.2 : - RÈGLEMENT INTÉRIEUR : Durant la durée du stage, l'élève est soumis aux règles en vigueur dans l'établissement d'accueil, notamment en matière de sécurité, d'horaires et de discipline.

Art.3 : - REPAS MIDI : Dans le cas où l'élève souhaite déjeuner au Lycée d'accueil, le repas sera facturé directement à l'établissement d'origine au prix de 4.30€

Art.4 : - Les responsables des deux établissements se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention.

Art.5 : - CONTACT dans l'établissement d'origine :

Nom-Prénom : _____ Tel : _____

L'élève prendra son repas au Lycée LE Verger : () OUI - () NON - Régime de l'élève :

Date et signature du Proviseur du lycée Le VERGER A Châtellerault, le : Nicolas LAURENT	Cachet , Date et signature de la Direction de L'Etablissement d'origine A _____ le :_
Date et signature de l'élève Le : _____	Date et signature du représentant légal de l'élève Le : _____